

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1871

présenté par
Mme Park

ARTICLE 32 TER

À l'alinéa 1, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« dans le cadre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.